



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 271-2019 DE LA VILLE DE WARWICK »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance ordinaire tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement numéro 308-2020 modifiant le Règlement de lotissement numéro 271-2019 de la Ville de Warwick ».

Ce projet de règlement a pour objet de permettre la mise à jour de diverses dispositions.

Description des zones concernées :

Les zones concernées pour les dispositions du règlement qui touche la largeur de lot pour les bâtiments unifamiliaux jumelés sont :

- La zone H-46 située sur la rue Brindle, bornée par la rue Saint-Joseph;
- La zone H-47 bornée par la rue Saint-Joseph, entre la rue Brindle et la rue des Pins,

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 5 octobre 2020, à 19 h 15, à la Salle du Canton, située au 351, rue Saint-Louis.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QU'une copie de ces règlements a été déposée au bureau de la soussignée où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, sur rendez-vous seulement, et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau. Le Règlement peut également être consulté en adressant une demande par courriel à l'adresse suivante : ville@ville.warwick.qc.ca.

Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce dix-huitième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière